

**Madame Michèle TABAROT**  
*Député des Alpes-Maritimes*

Le 30 juillet 2018

Monsieur le Président,

*Olivier Auzan*

Comme vous le savez, depuis que je suis Député de notre circonscription, je porte un intérêt tout particulier à la situation des riverains de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

C'est également votre cas et je vous en remercie car votre action est déterminante. En 2003, l'adoption de la charte de l'environnement avait marqué des progrès très concrets avec la limitation du nombre de mouvements annuels et du tonnage autorisés malheureusement remis en cause en 2015.

En 2009, avec certains Maires, nous avons obtenu du Ministre des Transports, le classement de l'aéroport en catégorie B ce qui induisait un briefing pilote et un meilleur contrôle des procédures.

Encore récemment, en 2017, j'ai interrogé dans l'Hémicycle la Ministre de l'Environnement sur les améliorations qui pourraient être apportées pour soulager les riverains.

J'ai donc suivi avec la plus grande attention les évolutions récentes avec une dégradation de la situation dont vous avez pleinement conscience.

J'ai toujours défendu une position d'équilibre entre la nécessaire activité de la plateforme aéroportuaire et le respect de la tranquillité et de la santé des riverains.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai demandé et obtenu un rendez-vous avec le cabinet de la Ministre en charge des Transports le 26 juillet dernier, avec justement la volonté de les alerter sur le risque de durcissement des positions si aucun effort concret n'est fait rapidement.

A cette occasion, j'ai souhaité que Monsieur Jacques POUPLLOT, Maire de la Roquette-sur-Siagne, commune qui subit le plus de nuisances, soit présent à mes côtés.

Nous avons demandé à ce que les services de l'Etat puissent reprendre les études dans l'objectif de soulager la trajectoire d'atterrissage actuellement privilégiée, c'est-à-dire le trombone qui génère le survol d'une zone particulièrement dense de plus de 50 000 habitants.

.../...

.../...

Pour cela nous souhaitons l'analyse fine des modalités de réductions supplémentaires des nuisances occasionnées, mais aussi le développement des atterrissages par la mer et l'étude approfondie des trajectoires alternatives.

Par ailleurs, nous avons signalé la nécessité de sanctions adaptées pour les manquements graves aux procédures en vigueur sur la plateforme. Le Ministère nous a informés que, pour des raisons juridiques, cela ne serait pas possible avant l'automne mais il semble ouvert à la possibilité de développer la verbalisation des pilotes qui ne respecteraient pas les prescriptions.

Ce premier rendez-vous était une prise de contact qui appelle une poursuite des travaux aux niveaux local et national auxquels je souhaite pleinement vous associer.

Je sais que nous partageons la même volonté de soutenir une bonne intégration de l'aéroport Cannes-Mandelieu dans notre environnement. Pour y parvenir il sera essentiel que nous soyons unis autour des solutions durables que nous pourrions promouvoir.

J'y travaillerai avec grand plaisir avec tous les élus et associations qui le souhaiteront.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous  
Michèle Tabarot

Michèle TABAROT

Monsieur Albert DAUPHIN  
Président  
Association de Défense contre les Nuisances Aériennes  
127 Rue de la Fontaine  
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE